

ROCER - Groupe de travail ZAN (zéro artificialisation nette)

Compte-rendu de la séance n°2 du 15/10/20 (visio)

Intervenants/Animateurs :

- Franck Morel, chargé de mission politiques territoriales (Région BFC)
- Constance Aupetit, chargée de mission planification, (Région BFC)
- Justine Huot-Marchand, chargée d'études planification et dynamiques intercommunales (AUDAB)
- Muriel JANEX- Cheffe département Aménagement, DREAL BFC
- Florent VINCENT, Missions SCOT et GPU, DDT21/SPAE/Mission SCOT
- Bertrand Courvoisier, chargé de mission politiques territoriales (Région BFC)

Participants :

- Sandrine ADAM, chargée de mission SCOT, PETR du Grand Auxerrois
- Sandra COUDERT, chargée de mission SCOT, Beaune, Nuits-St-Georges et Gevrey-Chambertin
- Marc HENNEBAUT, responsable unité prospective études et conjoncture, DDT 71
- Laura MENGIN, chargée de mission SCOT, Pays des Vosges Saônoises
- Jérôme ASTIER, chargé de mission observation des territoires, DREAL BFC
- Delphine BESSON, Cheffe de bureau analyse territoriale et information géographique, DDT 58
- Olivier MARILLOT, Géomaticien Urbaniste Mission PLUi, Grand Besançon Métropole
- Quentin PERRIN, responsable de la cellule analyses territoriales et géomatiques, DDT 70
- Catherine FRESARD, administratrice des données localisées, DDT 70
- Pauline CARDONA, chargée d'analyse territoriale, DDT 70
- Anthony GISO, chargé d'études Pôle SIG/Etudes, DDT 39
- Frédérique JEANDOT, chargée d'études Pôle SIG/Etudes, DDT 39
- Marie-Laure CARETTE, Chargé mission urbanisme/paysage et SCOT du PETR du Pays Horloger
- Suzanne NICEY, animatrice, IDÉO BFC
- Stéphane Schnoebelen, responsable de l'unité connaissance et analyse des territoires, DDT25
- Fabienne MEOTTI, Responsable Mission PLUi, Grand Besançon Métropole
- Anthony DEBOUCHE, Chargé d'études, EPF Doubs BFC
- Dominique Frenay, DRAAF BFC chargé de mission information géographique
- Caroline PETIT, Chargée d'études, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Excusés:

- Karen COUDRY, chargée de mission expertise biodiversité (Région BFC)
- Eva RODINSON, chargée de mission Stratégie Régionale pour la Biodiversité (Région BFC)
- Guillaume FROUX, chargé de mission SCOT, SCOT du Grand Nevers
- Bertrand SAUCE, chargé d'étude sur les enjeux territoriaux agricoles, DDT 25
- Romain PRIOUX, chargé d'étude, Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Accueil :

Retour sur GT précédent :

- se référer au CR du GT ZAN n°1 et aux diaporamas de présentation mis en ligne : <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupes-projets/groupe-zero-artificialisation-nette>

Rappel des objectifs Etat/Région sur GT:

- contribuer à la bonne compréhension du SRADDET ;
- nourrir des réflexions collectives et faire des propositions pour la mise en œuvre du SRADDET ;
- s'inscrire dans le paysage des réflexions sur le ZAN, nationales et locales, sans être redondant avec les autres instances existantes

Point d'actualité :

- Approbation du SRADDET
- réflexion sur le foncier engagée par les élus Région...

Présentation Sobriété foncière/plan de relance - Lutte contre l'artificialisation des sols (Muriel Janex - DREAL)

⇒ *Se référer au diaporama présenté en séance*

Diapo 2 - Rappel du calendrier des travaux réalisés au niveau national

Diapo 3- Présentation des 3 grands axes de la feuille de route nationale sur la sobriété foncière.

- Vers un nouveau modèle d'aménagement durable, plus sobre
- volet réglementaire et fiscal
- refaire la ville sur la ville → accompagnement des territoires

diapos 5-6-7-8 Les propositions de la convention citoyenne pour le climat en matière de sobriété.

- Le Président Macron s'est engagé à reprendre les propositions sans filtre, en majorité ; principe confirmé en conseil de défense écologique fin août. Depuis septembre, phase d'itération entre CCC/gouvernement.
- En ce qui concerne la transcription législative, un objectif majeur pour l'État, la division par 2 de la conso d'espaces sur les 10 prochaines années. Objectif repris par Barbara Pompili dans son discours à l'issue du 5e conseil de défense écologique du 27 juillet dernier.
- Sur la sobriété foncière, point d'accord quasiment compte tenu de l'historique des travaux techniques.
- Annonces prévues d'ici 1 mois normalement . Dépôt projet de loi prévu fin année.

Diapos 10-14 présentations des mesures du plan de relance en lien avec le sujet de l'aménagement et du ZAN

- aide aux maires densificateurs
- fonds de recyclage des friches

⇒ cibles : collectivités, établissements publics locaux, établissement publics d'aménagement. Réflexion en cours pour inclure les entreprises sous certaines réserves.

Ce fonds finance aussi 2 outils portés par le Cerema : cartofriches (300 k€) et urbanVitaliz.. (400 k€)

⇒ cartofriches ; inventaire en régie, qui qualifie les friches et les localise. en zone détendue surtout. But, permettre aux porteurs de projets d' identifier rapidement les friches avec mots clés (accès gare..).

⇒ urbanVitaliz.. prototype : outil numérique, facilitateur, pour aider les collectivités à identifier les bons financements, porteurs de projets, les aides en ingénierie...

- soutien à l'innovation urbaine (PIA4)
- futur AMI pour accompagner vers le ZAN les projets démonstrateurs de villes ACV

⇒ Cette démarche innovante, basée sur le volontariat, est très opérationnelle. Les territoires pilotes sélectionnés seront fortement accompagnés en ingénierie afin d'identifier les potentiels fonciers et immobiliers dans le tissu urbain existant et de faciliter leur transformation pour permettre la réalisation de leur projet de développement.

Diapo 15- des travaux en parallèle (définition artificialisation, observatoire nationale..)

- Observatoire : livraison mi-nov 2020 (résultats prototypage), puis décision officielle de déploiement. d'abord sur quelques départ pilotes, puis 1/3 de France chaque année (100 % couvert en 2023).
- Questionnements sur la définition de l'artificialisation (DGALN=> direction du ministère de la transition énergétique et solidaire). **Pour l'instant la définition en cours de réflexion n'inclue pas les espaces de pleine terre. Elle entre ainsi en contradiction avec celle qui est donnée dans le SRADDET.**

Questions/réactions :

C. Aupetit : la notion d'artificialisation de la DGALN est plus restrictive que celle définie par le SRADDET. Quels seront les impacts concrets de ces deux définitions différentes ? La définition donnée ici de l'artificialisation ne semble pas cohérente avec celle donnée dans les fiches indicateurs de l'IGN dans le GT OCSOL (exemples des jardins). Cette définition n'encourage pas la densification, puisque de la construction en dents creuses serait comptabilisée en artificialisation nouvelle.

Suzanne Nicey (IDÉO) : dans le cadre de la production de la base d'occupation du sol, il y a des réflexions sur la définition d'indicateurs, qui révèlent la difficulté de s'accorder sur des définitions

Florent Vincent (DDT 21) : on n'a plus la notion de NAF avec les définitions prévisionnelles de la DGALN

M. Hennebaut (DDT 71) : cette définition va aussi à l'encontre de celle du Cerema qui dans sa notion d'artificialisé intégrait les jardins. Défaut de cohérence donc.

Marie-Laure Carette (SCOT Pays Horloger): la question de la définition en réflexion de l'artificialisation se pose en soi mais également pour les SCoT en cours d'élaboration, pour lesquels les espaces de pleine terre dans l'espace urbain sont pris en compte dans l'artificialisé => réponse : les propositions de nouvelle définition de l'artificialisation au niveau national tendent à minimiser des espaces considérés aujourd'hui comme artificialisés... en partie sans doute dans un objectif politique d'atteindre plus facilement l'objectif ZAN.

Conclusions :

- **La définition en préparation par l'Etat est intéressante, mais comment devront se positionner les documents d'urbanisme qui doivent être compatible avec le SRADEET ? Quelle définition devront-ils adopter : celle du SRADEET ou celle qui sera dans la future loi ?**
- **Sachant que les documents d'urbanisme sont dans un rapport de compatibilité avec le SRADEET, quelle sera la position de la Région dans le cadre du contrôle de la mise en compatibilité et mise en œuvre du SRADEET ?**
- **La frontière entre artificialisation et imperméabilisation semble plus floue avec cette nouvelle définition**

Présentation Florent Vincent (DDT 21) : lien avec la démarche EcoQuartiers et mise en oeuvre du ZAN

⇒ *Se référer au diaporama présenté en séance*

DIAPO 3

Concernant le premier point de la règle n°4 du SRADEET, l'étude Territorialisation des besoins en logements (DREAL) pourrait aider à évaluer si le territoire présente cette ambition réaliste en comparant les objectifs du territoire avec les projections de cet outil (démographie, besoins en logements...) + demander dans les DU d'avoir le déroulé population, logement, surface.

Concernant la compensation de l'imperméabilisation liée à l'artificialisation, les replays de la journée technique nationale (« Reconvertir les friches polluées », ADEME, septembre 2020) peuvent être utiles pour en extraire des éléments :

<https://www.reconversion-friches.ademe.fr/accueil/programme/programme-10-septembre.htm>

DIAPO 5

Les objectifs du dernier référentiel sur les écoquartiers recoupent les préoccupations liées au ZAN :

- privilégier le renouvellement de la ville sur elle-même (localisation du projet)
- travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée
- conduire une stratégie foncière et mobiliser les outils du portage du foncier (EPL)
- proposer des projets de requalification de friches commerciales

Plus globalement, ce référentiel renvoie aux 2 notions qui se rejoignent d'écoconception (= intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service et lors de toutes ces étapes de son cycle de vie) et d'urbanisme circulaire contre l'obsolescence de la ville : une approche en économie circulaire place le foncier comme première ressource à préserver : le choix de zéro artificialisation des sols est la première action de l'éco-conception. Les solutions peuvent être l'intensification des

usages (= ne pas construire, faire plus avec ce que l'on a), transformer l'existant et recycler les espaces et les friches.

DIAPO 6

Le référentiel est complété par une grille à destination des porteurs de projet afin de viser la traduction concrète du référentiel dans les opérations d'aménagement. Elle contient des recommandations, des questions mais surtout des exemples de dispositifs en particulier sur la politique foncière et la densité.

Mais surtout, cette grille témoigne de la nécessité d'une approche globale avec 4 dimensions (démarche et processus, cadre de vie et usage, développement territorial, environnement et climat) au-delà de l'approche « exclusivement mathématique » du ZAN.

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/documents>

Présentation Constance Aupetit- retour sur réunion des régions de France

Deuxième RDV de ce groupe consacré au foncier, tenu le 5 novembre. Il avait pour sujet central la question du commerce. Deux interventions en particulier concernent le GT ZAN :

Point sur les groupes de travail nationaux présenté par Hélène FAUCHER de la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (direction du ministère de la transition énergétique et solidaire) :

- Les avancées de ce groupe seront diffusées sur le portail de l'artificialisation des sols (portail dédié qui sera alimenté régulièrement).
- Rappel d'une reprise de la consommation d'espaces pour l'année 2018 par rapport à l'année 2017 et l'année 2016 au niveau national. Cette évolution est inégale selon les régions mais la BFC fait partie des 6 régions de France qui marque une augmentation de l'artificialisation (avec le centre val de Loire, les Hauts de France, L'IDF, la nouvelle aquitaine et PACA). Les autres régions connaissent de leur côté une baisse.

Intervention de David Lestoux : du bureau d'études Lestoux et associé spécialisé sur la question du commerce et qui a notamment accompagné de nombreux SCOT et territoires dans la rédaction des documents d'aménagements commerciaux. (<http://boutique.lagazette.fr/revitaliser-son-coeur-de-ville-option.html>)

- **Retour sur la circulaire du 24 août dernier de Jean Castex sur le rôle des préfets (présidents des CDAC) en matière d'aménagement commercial dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation.** Cette circulaire fait suite à la convention citoyenne pour le climat où figurait la nécessité de mettre en place un moratoire pour les futures zones commerciales. Elle insiste sur la vigilance à avoir sur le respect du principe de consommation économe de l'espace dans les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.
- **Analyse des transformations qui traversent le commerce sur les dernières années et années à venir.** Le commerce vit actuellement une période de mutation profonde notamment due à la digitalisation. Depuis 2008 le commerce ne crée plus d'emplois malgré une croissance de 20% des surfacées créées. Le modèle de l'hypermarché a vécu et n'est plus

viable et ne correspond plus aux besoins des ménages (ménages plus petits + commandes de leurs courses par internet). L'offre de commerce devient ainsi supérieure à la demande. Message clé : **on a donc un risque majeur de développement de friches (ce qui fait le lien avec la question de la compensation du ZAN).**

Présentation AUDAB - Justine Huot-Marchand: retours sur les 3 ateliers ZAN

⇒ *Se référer au diaporama présenté en séance*

Présentation par Justine des trois ateliers réalisés par l'AUDAB, de leurs objectifs et avancées.

Questions/réactions :

F. Vincent : rassurant par rapport au débat sur les définitions, puisqu'on voit que des solutions peuvent venir du niveau local. Cela rejoint la question de l'échelle à laquelle on travaille.

Laura Mengin : il reste pas mal de questionnements sur la compensation, sujet qui nécessitera beaucoup de travail et de pédagogie auprès des élus. Quelles seront les exigences de la région sur la question du ZAN ? Aura-t-on une procédure précise à suivre, ou y aura-t-il une certaine latitude pour les territoires ? Il serait aussi important pour les SCOT de suivre le sujet étant donné que l'on doit mesurer la consommation d'espaces sur les 10 dernières années.

Réponse Constance: cf règle 4. Le SRADDET n'ira pas au-delà de ce qui est inscrit, ce sera aux territoires de définir leur méthode. Le GT ZAN constitue un outil d'accompagnement de cette règle.

Appel à projet renaturation (Bertrand Courvoisier, Région)

Présentation de l'appel à projet renaturation lancé par la Région : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/2134>

- Beaucoup de territoires se sont montrés intéressés. Au final 6 dossiers déposés. 1 territoire urbain seulement, non retenu. 2 retenus, en secteur rural (très intéressant). 1 seul traitant la question des îlots de chaleur.
- Cet AAP est transformé en règlement d'intervention pour la renaturation (demandes possibles au fil de l'eau) dans le cadre du plan de relance de la région. Sera ouvert dès janvier prochain. Adoption à la plénière de décembre.

Contact : Karen COUDRY -Direction de l'Environnement - Chargée de mission expertise biodiversité
Tel. 03.63.64.21.16

Conclusions et suites :

- ***Un COTECH aura lieu d'ici fin d'année pour balayer l'ensemble des sujets et travailler aux nécessaires évolutions du ROCER.***
- ***Le prochain GT ZAN aura lieu début 2021, en fonction notamment des avancées sur les définitions émanant de la DGALN.***